

SEANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et les cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Didier CASTETS, Maire

Date de convocation et d'affichage : 22/02/2024

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Didier CASTETS	X			
Sylvie DEFFREIX	X			
Marc GAILLARDOU	X			
Hervé DUSPOUYS	X			
Fabrice DUMAS	X			
Camille ROUX	X			
Françoise LASSERRE			X	Fabrice DUMAS
Marie-Anne THONNELIER	X			
Olivier MARSAN		X		
Patrick RECALT-GUISSAGITS	X			
Thierry CASCAILH	X			

Secrétaire de séance : Sylvie DEFFREIX

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 30 OCTOBRE 2023
ET DU 09 JANVIER 2024**

Après lecture, Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur les procès-verbaux des séances du 30 octobre 2023 et du 09 janvier 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le contenu et approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 30 octobre 2023 et du 09 janvier 2024.

Vote

Votants :09 - Pouvoir :01 - Pour :10 - Contre :00 - Abstention : 00

04-2024 -CREATION POSTE DE 2EME ADJOINT AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Monsieur propose de créer un deuxième poste d'adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un deuxième poste d'adjoint.

Vote

Votants :09 - Pouvoir :01 - Pour :10 - Contre :00 - Abstention : 00

05-2024- ELECTION DU 2EME ADJOINT AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal créant un deuxième poste d'adjoint,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	10
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	01
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	09
Majorité absolue :	05

M Thierry CASCAILH : 09(neuf) voix

M Thierry CASCAILH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Adjoint au Maire et a déclaré accepter cette fonction.

CREATION D'UNE PAROI BERLINOISE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe les élus que la demande de DETR a été déposée.

Suite à de nouvelles indications, Monsieur le Maire propose la mise à jour du plan de financement pour solliciter le FEC (courant mai) et le fonds de concours de la Communauté de Communes Chalosse Tursan.

06-2024 - INSTALLATION D'UNE BERLINOISE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose de réaliser une paroi berlinoise pour solutionner l'effondrement d'un talus.

Montant estimatif des travaux HT 20 870,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR (20 %)	4 174.00 €
FEC 2024	4 000,00 €
Fonds de concours de la CDC Chalosse Tursan	5 000.00 €
Fonds Propres et emprunt	7 696.00 €
Total	20 870,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal,

Article 1 : approuve les travaux d'installation d'une paroi berlinoise.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions.

Article 3 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à l'exécution de cette décision.

Vote

Votants :09 - Pouvoir :01 - Pour :10 - Contre :00 - Abstention : 00

CREATION D'UNE PAROI BERLINOISE – CHOIX ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a sollicité trois entreprises pour la création de la paroi berlinoise. Seules les entreprise Créasol et ID Verde ont répondu.

Deux variantes ont été chiffrées :

- Avec poteaux en acier galvanisé
- Avec poteaux en acier brut

Après étude des devis, la proposition de Créasol en acier brut est validée pour un montant de 19 260 € HT.

L'exécution du chantier est préconisée si possible pendant les vacances de Pâques (12/04/24 au 28/04/24).

Ce chantier devra être fait avant la fin mai pour que le Conseil Départemental puisse réaliser en juin le goudronnage de la chaussée.

07-2024 - CREATION D'UNE PAROI BERLINOISE – CHOIX ENTREPRISE

Vu le code de la commande publique

Vu l'analyse des offres

Monsieur le Maire présente les offres concernant la création d'une paroi berlinoise

Berlinoise bois poteaux acier galvanisé		Berlinoise bois poteaux acier brut	
CREASOL	ID VERDE	CREASOL	ID VERDE
20 560.00 € HT	22 350.00 € HT	19 260.00 € HT	20 250.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'opter pour la création d'une paroi berlinoise bois avec poteaux en acier brut

Article 2 : d'opter pour l'offre de l'entreprise CREASOL d'un montant de 19 260.00 € HT

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Article 4 : de prévoir au budget les crédits nécessaires.

Vote

Votants :09 - Pouvoir :01 - Pour :10 - Contre :00 - Abstention : 00

08-2024- REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le bail signé avec Nadine Brettes le 30 octobre 2013 pour l'occupation du logement communal sis 57 rue de l'église

Vu le bail signé avec Jacqueline Dorgamburu le 1er octobre 2021 pour l'occupation du logement communal sis 48 rue de l'église

Vu le bail signé avec Annick Le Cossec le 27 juin 2023 pour l'occupation du logement communal sis 53 route d'Amou

Monsieur le Maire propose, conformément aux baux, d'augmenter les montants des loyers suivant l'indice de référence des loyers qui sera applicable à la date de révision soit :

- Nadine Brettes : le 1^{er} novembre 2024
- Jacqueline Dorgamburu : 1^{er} octobre 2024
- Annick Le Cossec : 1^{er} juillet 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'appliquer l'augmentation des loyers conformément aux conditions énoncées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Vote

Votants :09 - Pouvoir :01 - Pour :10 - Contre :00 - Abstention : 00

09-2024- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Vu les circulaires n°NOR/INT/A/87/00006/c du 08 janvier 1987 et n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,

Vu les montants plafonds de l'indemnité pour le gardiennage de l'église à savoir 496.09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice et 125.06 € pour un gardien résidant hors de la commune où se trouve l'édifice,

Vu la délibération 33-2022 du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2022 attribuant le gardiennage de l'église à Mme Elisabeth LACAZEDIEU moyennant le versement d'une indemnité de 300 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'indemnité de gardiennage de l'église versée à Mme Elisabeth LACAZEDIEU

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église à Mme Elisabeth LACAZEDIEU et fixe le montant annuel à 365 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 : prévoit au budget les crédits nécessaires.

Article 3 : charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à ce sujet.

Vote

Votants :09 - Pouvoir :01 - Pour :10 - Contre :00 - Abstention : 00

10 -2024 - TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de locations des salles communales.

	Salle polyvalente	Salle des associations
Pour les habitants de Cazalis	50 € par location Caution : 300 €	20 € par location Caution : 150 €
Pour les gens hors commune	1 journée : 200 € Par journée supplémentaire : 100 € Forfait mariage : 300 € Caution : 300 €	Non concerné
Pour les associations hors commune	100 € Caution : 300 €	Non concerné

Pour toutes les locations citées ci-dessus, une attestation d'assurance responsabilité civile sera déposée à la mairie de Cazalis. Tout manque de vaisselle sera facturé selon la grille tarifaire en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs de location des salles comme exposés ci-dessus qui seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2024.

Vote

Votants :09 - Pouvoir :01 - Pour :10 - Contre :00 - Abstention : 00

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente le récapitulatif des attributions de subventions :

Association	BP 2023	Réalisations 2023	BP 2024
Comité des fêtes	600 €	600 €	600 €
ACCA	400 €	400 €	400 €
Amicale des sapeurs-pompiers d'Hagetmau	0 €	0 €	100 €

La subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Hagetmau a été validée lors de la séance du Conseil Municipal du 09 janvier 2024.

Il convient donc de délibérer sur l'attribution des subventions au Comité des Fêtes et à l'ACCA de Cazalis.

11 -2024 - SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE CAZALIS

Marie-Anne Thonnellier, Présidente du Comité des fêtes, ne prend pas part au débat et au vote de cette subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 600 € au Comité des Fêtes de Cazalis pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1er : accepte le versement d'une subvention de 600 € au Comité des fêtes de Cazalis

Article 2 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce sujet.

Vote

Votants :08 - Pouvoir :01 - Pour :09 - Contre :00 - Abstention : 00

12 -2024 - SUBVENTION A L'ACCA DE CAZALIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 400 € à l'ACCA de Cazalis pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1er : accepte le versement d'une subvention de 400 € à l'ACCA de Cazalis.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce sujet.

Vote

Votants :09 - Pouvoir :01 - Pour :10 - Contre :00 - Abstention : 00

CHOIX FOURNISSEUR GAZ

Monsieur le Maire explique aux élus que l'alimentation en gaz de la salle polyvalente se fait par le biais d'une citerne enterrée mise en place en 2006 par l'entreprise BUTAGAZ contre dépôt de garantie.

Afin de réduire le coût d'alimentation en gaz, Monsieur le Maire a sollicité Butagaz pour une révision du contrat puis Primagaz et Antargaz pour une proposition tarifaire.

Voici le récapitulatif :

	Situation actuelle	BUTAGAZ OFFRE 5 ANS				
		2024	2025	2026	2027	2028
Abonnement		265,00 €	265,00 €	265,00 €	265,00 €	265,00 €
Prix/Tonne HT	2 253,30 €	1 256,30 €	1 256,30 €	1 356,30 €	1 256,30 €	1 356,30 €
Prix / an Conso Moyenne 0,7 T	1 577,31 €	1 144,41 €	1 144,41 €	1 214,41 €	1 144,41 €	1 214,41 €
Total conso contrat 5 ans		5 862,05 €				
Frais de remise en état à prévoir						

	PRIMAGAZ OFFRE 5 ANS PRIMEAZ ONE					PRIMAGAZ OFFRE 3 ANS GARANTI				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
Abonnement	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Prix/Tonne HT	1 158,53 €	1 158,53 €	1 158,53 €	1 158,53 €	1 158,53 €	958,53 €	958,53 €	958,53 €	1 293,06 €	1 357,72 €
Prix / an Conso Moyenne 0,7 T	930,97 €	930,97 €	930,97 €	930,97 €	930,97 €	790,97 €	790,97 €	790,97 €	1 025,14 €	1 070,40 €
Total conso contrat 5 ans	4 654,86 €					4 468,46 €				
Prise en charge frais concurrents: avoir gaz à hauteur de 1000 € HT (frais remplacement cuve)										

L'offre retenue est celle de Primagaz avec un prix garanti sur 3 ans.

13 -2024 - CHOIX FOURNISSEUR GAZ

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire présente les différentes conditions tarifaires proposées par Butagaz et Primagaz

	Butagaz	Primagaz
Cuve	Dépôt de garantie 1325 €	Location 120 €/an
Durée contrat	5 ans	5 ans
Prix à la tonne	1256.30 € HT Prix fixe pendant 2 ans	958.53 € HT Prix fixe pendant 3 ans
		1000 € HT pris en charge pour les frais de changement de cuve

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver l'offre de Primagaz suivant les conditions énoncées dans le tableau ci-dessus.

Article 2 : de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Vote

Votants :09 - Pouvoir :01 - Pour :10 - Contre :00 - Abstention : 00

PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Thierry CASCAILH présente le bilan de l'étude photovoltaïque menée par le SYDEC.

Un état des lieux de la consommation d'électricité 2023 a été réalisée :

- Salle polyvalente : 6666 kWh représentant une dépense de 2497 €
- Mairie (mairie, église, salle associations et local employé) : 10506 kWh représentant une dépense de 2435 €

La consommation nuit représente un total de 8289 kWh pour les deux sites et est non couvrable par le photovoltaïque. Seule la consommation jour, soit 8883 kWh sera couvrable par le photovoltaïque.

A partir de ces éléments, par le biais de l'outil AutoCalSol, il a été déterminé qu'une centrale photovoltaïque de 9 kWc était nécessaire pour atteindre un potentiel de production de 10 736 kWh par an.

Cela se traduit par l'installation de 20 modules recouvrant 40 m² de la partie haute du toit de la salle Michel Luquet pour un potentiel de 195.93 m² de surface de toiture plate disponible.

La production serait la suivante en autoconsommation :

- Salle : 3673 kWh
- Mairie : 2453 kWh

Un surplus de production de 4609 kWh serait vendu à 13 centimes du kWh.

L'économie sur la facturation annuelle d'électricité serait la suivante :

	Salle	Mairie
Situation actuelle	2 496.76 €	2 435.41 €
Avec centrale	1 283.55 €	1 741.07 €
Economie	1 213.20 €	694.41 €
Economie totale	1 907.61 €	
Vente surplus (4609 kWh à 0.13 €)	599.00 €	
Total général	2 506.61 €	

L'investissement se décompose ainsi :

- Centrale photovoltaïque :14 850.00 €
- Raccordement au réseau..... 250.00 €
- Maîtrise d'œuvre 1 485.00 €
- Assistance maîtrise d'œuvre SYDEC 1 000.00 €
- TOTAL.....17 585.00 € HT

Ce projet peut être financé par un emprunt sur 20 ans à 4.25 % soit une annuité de 1323 € et un coût de l'emprunt de 8870 €.

La maîtrise d'œuvre peut être assurée par la commune ce qui ramènerait le coût de l'investissement à 16 000 € HT.

- Amortissement de l'investissement sur 20 ans..... 800 €/an
- Entretien - assurances 250 €/an
- TOTAL charges1050 €/an

Recettes (économie + vente surplus)2 506.61 €/an
Total charges1 050.00 €/an
 Résultat1 456.61 €/an

Une prime de 3330 € est également versée la 1^{ère} année.

L'opération présentée permet de dégager un excédent malgré l'investissement. Le recours à l'emprunt ne paraît pas nécessaire vu l'état de la trésorerie communale. Avec une recette réalisée d'environ 2500 €, l'investissement est couvert sur 6 ans (15000 €).

Le Conseil Municipal décide de lancer la consultation pour cette opération.

PREPARATION BUDGET

AFFECTATION DU RESULTAT 2023				
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER 2023	RESULTAT GLOBAL
Résultat au 31/12/2022	266 888,74	-10 099,51		
RECETTES	180 067,94	413 287,77	0,00	593 355,71
DEPENSES	127 925,38	452 932,66	36 000,00	616 858,04
Résultat de l'année 2023	52 142,56	-39 644,89	-36 000,00	-23 502,33
SOLDE	319 031,30	-49 744,40	-36 000,00	233 286,90
Sera affecté en 2024 :				
Recette de fonctionnement	article 002	233 286,90		
Dépense d'investissement	article 001	49 744,40		
Recette d'investissement	article 1068	85 744,40		

Recettes de fonctionnement

Code Article	Libellé Article	Budget 2023	Réalisations 2023	Budget 2024
	Chapitre 002 - Résultat reporté	266 888,74	0,00	233 286,90
002	RESULTAT REPORTE	266 888,74	0,00	233 286,90
	Chapitre 013 - Atténuation de charges	1 000,00	1 029,46	0,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel (IJ) perçues arrêt travail	1 000,00	1 029,46	0,00
	Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	690,80	690,80	0,00
776	Différences de réalisations (négatives) reprises au compte	690,80	690,80	0,00
	Chapitre 70 - Produits des services du domaines et ventes diverses	14 950,00	16 224,61	15 530,00
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	0,00	0,00	0,00
7032	STATION.SUR VOIE PUBLIQUE (redevance Orange versée au SYDEC)	450,00	516,61	530,00
7087	REMBOURSEMENT DE FRAIS (subv Poste et ordures ménagères locataires)	14 500,00	15 708,00	15 000,00
	Chapitre 73 - Impôts et taxes	71 963,00	97 879,05	67 069,00
731	IMPOTS LOCAUX	44 894,00	43 696,00	40 000,00
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION (reçue de la Communauté de Communes)	4 569,00	4 569,00	4 569,00
73223	FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) - introduit par la loi de finance 2012, c'est un mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. La péréquation horizontale consiste à prélever les ressources des collectivités les plus favorisées afin de les redistribuer aux collectivités les plus en difficulté.	2 500,00	2 649,00	2 500,00
73224	FONDS DEPARTEMENTAL DES DMTO - Taxe additionnelle	20 000,00	46 965,05	20 000,00
	Chapitre 74 - Dotations et participations	44 317,13	48 171,29	38 776,00
7411	DGF DOTATION FORFAITAIRE	19 280,00	19 280,00	19 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	3 405,00	3 405,00	3 000,00
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1 426,00	1 426,00	1 200,00
742	DGF DOTA.AUX ELUS LOCAUX	6 276,00	6 276,00	6 000,00
744	FCTVA (TVA récupérée sur dépenses fonctionnement N-2)	217,13	217,13	876,00
74718	Autres (Aides CAE)	5 000,00	6 152,65	0,00
74832	ATTRIBUTION DU F.D.T.P.	8 000,00	10 701,51	8 000,00
74834	ETAT COMPENSAT. EXO. DE TF	713,00	713,00	700,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS	0,00	0,00	0,00
	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	12 050,00	15 519,28	15 500,00
752	REVENU DES IMMEUBLES (loyers)	12 000,00	15 142,60	15 000,00
7588	REMBOURSEMENT DE FRAIS (location salles - régul prélèvement à la source)	50,00	376,68	500,00
	Chapitre 76 - Produits financiers	0,00	3,45	0,00
761	Produits de participations (intérêt parts sociales crédit agricole)	0,00	3,45	0,00
	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	550,00	550,00	0,00
775	PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	550,00	550,00	0,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	412 409,67	180 067,94	370 161,90

Dépenses de fonctionnement

Code Article	Libellé Article	Budget 2023	Réalisations 2023	Budget 2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général		65 700,00	38 415,03	66 865,00
6061	EAU ELECTRICITE (eau et électricité bâtiments publics)	7 000,00	4 043,25	7 000,00
60621	COMBUSTIBLES (gaz salle polyvalente et bouteilles gaz église)	2 200,00	2 117,20	2 000,00
60622	CARBURANTS (essence matériel + un plein véhicule)	500,00	138,37	500,00
60624	Produits de traitement (désherbant,...)	200,00	151,36	200,00
60631	FOURNITURES ENTRETIEN (produits d'entretien)	1 000,00	518,41	1 000,00
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT (petit matériel)	2 000,00	226,11	2 000,00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE (cailloux,...)	1 500,00	0,00	1 500,00
60636	Vêtements de travail (vêtements pour employés)	500,00	48,83	500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES (fournitures mairie)	1 000,00	421,40	1 000,00
6068	AUTRES FOURNITURES (fleurs, terreau, achats divers)	5 000,00	1 374,85	5 000,00
613	LOCATIONS (location matériel)	500,00	0,00	500,00
61521	ENTRETIEN TERRAINS (si besoin appel à service chalosse turan par ex)	500,00	0,00	500,00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS (rép et entret sur bâtiments : plomberie, électric,...)	3 500,00	3 300,41	3 500,00
615228	AUTRES BATIMENTS (réparation et entretien sur logements)	3 500,00	4 902,95	3 500,00
615231	ENTRETIEN VOIRIE (fauchage, curage fossés, réhabilitation, ...)	5 000,00	1 344,00	5 000,00
61558	ENTRETIEN MATERIEL (réparation matériel espaces verts, chambre froide,...)	5 000,00	215,00	5 000,00
6156	MAINTENANCE (photocopieur, extincteur, cloches, contrôles divers bâtiments,...)	5 000,00	5 450,04	6 000,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES (assurance commune et bâtiments)	1 800,00	1 760,16	2 000,00
618	AUTRES FRAIS DIVERS (abonnement revue, particip congrés maire,...)	400,00	854,20	500,00
622	Honoraires (huissier, notaire, agence,...)	5 000,00	1 290,95	5 000,00
623	Fêtes et cérémonies (cérémonies diverses, achat deuils,...)	7 000,00	6 107,69	7 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions (rbst déplacement formations)	1 300,00	113,80	1 300,00
626	PTT TELEPHONE (timbre, téléphone, internet,...)	2 000,00	1 726,55	2 000,00
627	Frais bancaires	0,00	200,00	0,00
6281	COTISATIONS DIVERSES (AML et CNVVF)	500,00	204,00	500,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (gardiennage église)	300,00	300,00	365,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	0,00	2 000,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (frais formation licence IV)	0,00	451,50	0,00
635	TAXES FONCIERES,DROIT DE BAIL (629)	1 500,00	1 154,00	1 500,00
Chapitre 012 - Charges de personnel		42 700,00	36 880,27	43 900,00
6218	PERSONNEL EXTERIEUR (pour payer le remplacement)	3 000,00	0,00	3 000,00
633	CDG ET CNFPT (cotisation)	600,00	443,25	600,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE (secrétaire de mairie)	13 000,00	12 568,05	14 000,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE (2 agents techniques)	12 500,00	11 614,62	13 000,00
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION (agent technique en CAE)	1 300,00	1 290,61	0,00
6450	COTISATIONS URSSAF IRCANTEC CNR(618) - ASSURANCE DU PERSONNEL (charges patronales)	11 000,00	10 280,34	12 000,00
6470	AUTRES CHARGES SOCIALES (visites médicales)	300,00	179,40	300,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (pour formation)	1 000,00	504,00	1 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits		7 225,00	7 161,00	7 225,00
739221	Reversements sur FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) - dispositif instauré en 2010 pour garantir la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle grâce à une dotation de compensation versée par l'Etat et un Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR). Ce fonds, alimenté par un prélèvement sur les « gagnants » de la réforme, est destiné à être reversé à ceux qui enregistrent un manque à gagner.	6 525,00	6 525,00	6 525,00
7392221	FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) - introduit par la loi de finance 2012, c'est un mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. La péréquation horizontale consiste à prélever les ressources des collectivités les plus favorisées afin de les redistribuer aux collectivités les plus en difficulté.	700,00	636,00	700,00
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section		3 027,80	3 027,34	0,00
6751	VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CEDEES	1 240,80	1 240,80	0,00
681	DOTATION AUX AMORT DES IMMOB CORPORELLES ET INCORPORELLES	1 787,00	1 786,54	0,00

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		46 200,00	41 441,74	51 580,00
6531	INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS (indemnités versées aux élus)	20 000,00	17 108,85	25 000,00
6533	COTISATION RETRAITE (sur indemnités des élus)	900,00	544,05	1 000,00
6536	Frais de représentation du Maire (rbst frais congrés)	1 000,00	583,39	1 000,00
6553	SERVICE INCENDIE (cotisation SDIS)	2 300,00	2 294,12	2 480,00
6554	CONTRIAUX ORGA.DE REGROUPEM. (Cot SIVU, SYDEC, ALPI,...)	20 000,00	19 810,61	21 000,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	0,00	0,00	0,00
6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2 000,00	1 100,00	1 100,00
658821	SECOURS D'URGENCE (aide versée pour l'Ukraine)	0,00	0,00	0,00
65888	AUTRES (régul prélèvement à la source)	0,00	0,72	0,00
Chapitre 66 - Charges financières		0,00	0,00	3 870,00
66111	INTERETS D'EMPRUNTS	0,00	0,00	3 870,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		24 507,00	1 000,00	30 966,00
6714	BOURSES ET PRIX (subvention voyage scolaire)	500,00	0,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	24 007,00	1 000,00	30 466,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues		12 100,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	12 100,00	0,00	0,00
Chapitre 023 - Virement à la section investissement		210 949,87	0,00	165 755,90
023	VIREMENT A SECTION INVESTISS.	210 949,87	0,00	165 755,90
TOTAL		412 409,67	127 925,38	370 161,90

Recettes d'investissement						
Code Article	Libellé Article	Budget cumulé 2023	Réalisations 2023	Restes à réaliser	Propositions 2024	Budget cumulé 2024
Opérations financières		338 509,38	118 547,91	0,00	256 411,30	256 411,30
021	VIREMENT DE SECTION FONCTIONN.	210 949,87	0,00	0,00	165 755,90	165 755,90
10222	FCTVA	6 290,00	6 290,93	0,00	4 911,00	4 911,00
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	0,00	437,47	0,00	0,00	0,00
1068	EXCEDENT DE FN CAPITALISE	21 269,51	21 269,51	0,00	85 744,40	85 744,40
1641	EMPRUNTS	100 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00
Opérations non affectées		12 880,00	14 139,96	0,00	19 219,96	19 219,96
132	SUBV DEPARTEMENT (FEC)	7 880,00	3 999,96	0,00	3 919,96	3 919,96
	Fonds concours (communauté de communes)	5 000,00	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
1341	DETR	0,00	7 140,00	0,00	13 300,00	13 300,00
040 - Opération d'ordre entre sections		3 027,80	3 027,34	0,00	0,00	0,00
280412	SUBVENTION D'EQUIPEMENT - GROUPEMENT DE COLLECTIVITE	1 787,00	1 786,54	0,00	0,00	0,00
2184	MOBILIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	AUTRES	1 240,80	1 240,80	0,00	0,00	0,00
041 - Opération patrimoniales		277 572,56	277 572,56	0,00	0,00	0,00
203	FRAIS ETUDES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	BATIMENTS PUBLICS	277 572,56	277 572,56	0,00	0,00	0,00
024 - Produits des cessions		-550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cession	-550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		631 439,74	413 287,77	0,00	275 631,26	275 631,26

Depenses d'investissement						
Code Article	Libellé Article	Budget cumulé 2023	Réalisations 2023	Restes à réaliser	Propositions 2024	Budget cumulé 2024
Opérations financières		11 599,51	826,00	0,00	57 089,40	57 089,40
001	RESULTAT REPORTE	10 099,51	0,00	0,00	49 744,40	49 744,40
1641	PRET	0,00	0,00	0,00	7 345,00	7 345,00
165	CAUTIONNEMENTS RECUS	1 500,00	826,00	0,00	0,00	0,00
040 - Opération d'ordre entre sections		690,80	690,80	0,00	0,00	0,00
192	PLUS OU MOINS VALUEES SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS	690,80	690,80	0,00	0,00	0,00
041 - Opération patrimoniale		277 572,56	277 572,56	0,00	0,00	0,00
2116	BATIMENTS PUBLICS	2 892,00	2 892,00	0,00	0,00	0,00
2131	BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	IMMEUBLE DE RAPPORT	274 680,56	274 680,56	0,00	0,00	0,00
Opérations non affectées		161 576,87	64 532,81	1 000,00	182 541,86	183 541,86
20412	SUBVENTION D'EQUIPEMENT - GROUPEMENT DE COLLECTIV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Logiciels mairie	3 000,00	2 280,01	0,00	3 500,00	3 500,00
2111	TERRAIN NU	38 000,00	38 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2115	Terrains bâti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT TERRAIN	0,00	2 316,54	0,00	25 000,00	25 000,00
2131	BATIMENTS PUBLICS	10 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
2132	IMMEUBLE DE RAPPORT	0,00	3 443,00	0,00	0,00	0,00
2138	AUTRES CONSTRUCTION	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	MOBILIER	23 500,00	13 030,51	0,00	0,00	0,00
2188	AUTRES IMMOB. CORPORELLES	5 600,00	4 449,66	1 000,00	15 000,00	16 000,00
231	TRAVAUX EN COURS	66 476,87	1 013,09	0,00	87 041,86	87 041,86
20231 - ACCESSIBILITE EGLISE		180 000,00	109 310,49	35 000,00	0,00	35 000,00
231	TRAVAUX EN COURS	180 000,00	109 310,49	35 000,00	0,00	35 000,00
Total		631 439,74	452 932,66	36 000,00	239 631,26	275 631,26

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**Bilan réunion SIVU :**

Sylvie Deffreix donne le compte rendu réunion SIVU du 25 janvier 2024 :

- Cantine : la situation des impayés s'améliore mais il reste deux familles sur Cazalis avec une dette conséquente. Des demandes de saisies sont en cours.
- Demande de subvention pour voyages scolaires : validation de la participation exceptionnelle du SIVU aux voyages scolaires à hauteur de 800 € par école. Momuy voyage à UZ (65) et Castaignos à Payolle (65). David Noguès, président du SIVU, indique vouloir envoyer un courrier pour préciser que cette aide ne sera pas systématique. En parallèle, un appel à financement extérieur sera fait avec la Trousse aux Projets qui permet la défiscalisation des dons.
- Employés : point sur le cas de l'agent titulaire en charge de la garderie. Elle a été déclarée inapte au poste d'adjoint technique. Pas de reclassement possible dans le regroupement. Deux autres pistes : mise à la retraite d'office ou préparation projet professionnel. Dans les deux cas, c'est la collectivité qui paiera. Affaire à suivre.
- Régime indemnitaire : le CIA (complément indemnitaire annuel) a été mis en place et l'attribution se fera sur 2 critères : résultat professionnel et absentéisme.
Création d'une commission pour la fixation de ce montant qui sera composée de 5 personnes : Georges LACAVE – David NOGUES – Karine LAPOS – Camille ROUX – Delphine BARREAU.

Prochain Conseil Municipal :

La prochaine réunion est fixée au mardi 2 avril 2024.

Panneau Pocket :

Avec le nouveau forfait des logiciels est comprise l'application PanneauPocket, équivalente à Intramuros.

Dates à retenir :

Date	Manifestation
06 avril 2024	Repas du Conseil Municipal
26 mai 2024	Fête des mères
9 juin 2024	Elections européennes
28 au 30 juin 2024	Fêtes de Cazalis
28 septembre ou 05 octobre 2024	Repas des aînés
11 novembre 2024	Cérémonie
30 novembre 2024	Téléthon
14 décembre 2024	Noël des enfants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

SIGNATURES			
Didier CASTETS		Sylvie DEFFREIX	
Marc GAILLARDOU		Hervé DUSPOUYS	
Fabrice DUMAS		Camille ROUX	
Françoise LASSERRE	Excusée	Marie-Anne THONNELIER	
Olivier MARSAN	Absent	Patrick RECALT GUISSAGAIT	
Thierry CASAILH			